

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 19 juin 2012**

**2012 V. 29 G** Vœu relatif au programme « Paris Santé Nutrition ».

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Considérant que la prévention de l'obésité est un enjeu majeur de santé publique, dans un contexte croissant de sédentarité, et que le programme « Paris Santé Nutrition » a été mis en place en 2009 pour lutter contre l'obésité et le surpoids dans trois arrondissements de Paris ;

Considérant que le programme « Paris Santé Nutrition » vise, par des actions de proximité, à prévenir l'obésité et le surpoids des enfants, de leurs familles ainsi que des populations cibles particulièrement vulnérables, dans trois arrondissements de Paris (les 13e, 15e et 19e arrondissements) ;

Considérant que le programme « Paris Santé Nutrition » se donne comme priorité l'éducation au goût et à une alimentation saine et équilibrée, ainsi qu'une incitation à la pratique d'une activité physique ;

Considérant qu'une attention particulière est portée aux conditions d'accès des populations cibles à l'information, aux aliments recommandés et aux dispositifs sportifs, quelles que soient leurs ressources ;

Considérant que l'opération « Un fruit à la récré » s'inscrit dans le programme « PSN », dans le cadre d'un co-financement par l'Union Européenne, la DASES, et les Caisses des Ecoles des arrondissements concernés ;

Considérant que l'Exécutif ne dispose pas, à ce jour, de l'intégralité des informations nécessaires sur les modalités de mise en œuvre de cette opération par les Caisses des Ecoles, notamment concernant l'origine des produits distribués ;

Sur la proposition de l'Exécutif et du Groupe EELVA,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris sollicite les services concernés et prenne l'attache des Caisses des écoles et des autres financeurs, afin :

- de dresser le bilan de cette opération et d'établir la part des produits - traditionnels ou biologiques - qui sont utilisés,
- de promouvoir, chaque fois que nécessaire, par souci d'éducation au goût et de réduction de l'empreinte carbone de l'opération, l'utilisation de fruits de saison distribués en circuits courts,
- d'étudier les modalités techniques et financières d'un renforcement de la part de l'approvisionnement auprès de filières de production répondant aux critères de l'agriculture biologique,
- d'étudier la généralisation du programme « Paris Santé Nutrition » à l'ensemble du territoire parisien,
- et de présenter les résultats de ces études lors de la réunion de la 6e Commission du Conseil de Paris de septembre 2012.